



**Amiante SS4 / Formation préalable - Opérateur de chantier**  
**Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail**

**Formation préalable**

**Opérateur de chantier**

**Durée : 14 heures (2 jours)**

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3004-APOC**

**Objectif de la formation :**

Cette formation est conforme avec l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle permet la mise œuvre des obligations réglementaires de la sous-section 4 du code du travail (article R.4412-144).

Dans le cadre de son activité professionnelle en liaison avec les opérations exposant à l'amiante, l'opérateur est amené à :

- Mettre en œuvre l'organisation et la réalisation des travaux, conformément au mode opératoire
- Prendre soin de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement
- S'informer régulièrement sur les dispositions à appliquer
- Alerter sa hiérarchie de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier

**Public concerné :**

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire

**Prérequis :**

- Attestation d'aptitude médicale du stagiaire au poste de travail et au port des équipements de protection respiratoire
- Maîtrise orale et écrite du français
- Être âgé de plus de 18 ans

**Modalités d'accès à la formation :**

- Présentiel
- Effectif : 3 personnes minimum / 8 personnes maximum

Accessibilité : nous consulter

**Objectifs pédagogiques :**

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Appliquer un mode opératoire

**Moyens et supports pédagogiques**

- Supports visuels sur écran pour les parties théoriques
- Plateforme pédagogique pour les parties pratiques
- Livret de formation

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3004-APOC****Démarche et modalités pédagogiques :**

Apports théoriques, exposés, débats (utilisation support images et documentation) et échanges entre stagiaires  
Mises en situation et applications pratiques sur plateforme pédagogique à partir du mode opératoire d'une situation concrète :

- Exercice d'habillage et de décontamination sur plateforme pédagogique,
- Exercices pratiques sur plateforme pédagogique adapté au métier des stagiaires (exercices relatifs au perçage, plomberie, couverture carrelage revêtement de sol etc. Mise en place de protection de surface et confinement, mise au point de modes opératoires, etc.)
- Réalisation d'une intervention (situation concrète) :
  - Lecture et mise du mode opératoire complet à partir de cette situation concrète
  - Balisage de la zone de chantier
  - Utilisation des EPI et des APR prévu
  - Mise en œuvre des moyens de protection collectifs
  - Mise en œuvre des mesures de protection ou de confinement
  - Procéder à l'intervention
  - Repli du chantier
  - Définir les procédures de gestion des déchets
- Appliquer la conduite à tenir en cas de situation d'urgence

**Programme de la formation :**

- Identifier le danger amiante (caractéristiques et propriétés, effets sur la santé, produits et dispositif contenant de l'amiante, etc.)
- Connaître les exigences des différentes réglementations et leurs évolutions
- Connaître et appliquer les mesures de protection collectives et individuelles
- Connaître et appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
- Signaler les situations dangereuses, en informer l'encadrement
- Savoir réagir face à une situation anormale (conduite à tenir en cas de situations d'urgence, procédures d'alerte du responsable en cas d'accident ou d'intoxication)
- Participer à l'amélioration des conditions de travail sur la base des principes de prévention

**Lieu de la formation**

131 rue de Charpenay - 69210 LENTILLY

**Modalités d'évaluation et de suivi :**

Modalités de suivi : feuille d'émargement

Modalités d'évaluation :

- Évaluation théorique de 20 minutes à partir d'un QCM  
Le Questionnaire aborde les compétences suivantes :
  - Connaître les risques pour la santé et les facteurs synergiques du tabac
  - Connaître la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
  - Connaître les moyens de protection collectifs et les EPI
  - Connaître le droit des salariés et les obligations des employeurs
- Évaluation pratique de 60 minutes en continu sur la base d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de déterminer son aptitude à :
  - Evaluer les risques liés à l'intervention



**Amiante SS4 / Formation préalable - Opérateur de chantier**  
**Formation à la prévention du risque amiante en sous-section 4 du code du travail**

**Formation préalable**

**Opérateur de chantier**

**Durée : 14 heures (2 jours)**

**PROGRAMME DE LA FORMATION N° 3004-APOC**

- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire, moyens de protection collectif, EPI, décontamination)
- Gérer l'élimination des déchets amiante
- Réagir en cas de situation d'urgence
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après intervention

**Documents délivrés après la formation**

Attestation de compétence

Certificat de réalisation

**Recyclage**

Tous les 3 ans

**Formateurs :**

Expert en maîtrise du risque amiante